



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

Délibération n°2025-41

25 SEP. 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Thème : BUDGET ET FINANCES 2

Objet : Budget annexe de l'Eau : assujettissement du service à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 septembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 17 Pouvoirs : 12 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale.

Étaient représentés :

M. Thomas CHERBAKOW, adjoint donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Sandrine LEBRE
Mme Lisa MARCEL conseillère municipale donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à M. David GEHANT

Absents excusés :

Thomas CHERBAKOW, Gérard PETEY, Jérémie DENIER, Michel CHAPUIS, Francine GIAY-CHECA, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Charles DANNAUD, Adrien NIMSGERN, Geoffroy GONZALEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le code général des Collectivités ;

VU l'instruction M49 ;

VU le budget annexe de l'EAU ;

VU les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services de l'EAU des collectivités territoriales ;

VU le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts publié le 01 août 2013 ;

VU le décret n°2014-44 du 20 janvier 2014 relatif aux modalités d'option pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée ;

VU le décret n°2015-1763 du 24 décembre 2015 stipulant que la procédure du transfert de droit à déduction a été supprimée pour tous les marchés conclus après le 1^{er} janvier 2016 ;

VU la délibération n°2023-02 du 2 mars 2023 portant délégation de service public d'eau potable à compter du 26 novembre 2023 ;

ATTENDU qu'en raison de l'entrée en vigueur au 26 novembre 2023 du nouveau contrat de Délégation de Service Public de l'EAU, la commune ne peut plus récupérer la TVA payée sur les investissements du Budget Eau auprès du fermier Société des Eaux de Marseille ;

CONSIDERANT par conséquent qu'il convient de demander au Service Impôts des Entreprises l'assujettissement du budget annexe de l'EAU, au régime fiscal de la TVA.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver la demande d'assujettissement du budget annexe de l'Eau au régime fiscal de la TVA, auprès du Service Impôts des Entreprises, auquel la commune est rattachée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 25 SEP. 2025